

Module n°3 : La laïcité ma responsabilité

Contexte

Vous êtes directeur, encadrant ou chef de service au sein d'un établissement de la fonction publique, milieu sanitaire, médico-social et social, et c'est à vous qu'incombe la responsabilité de faire respecter le principe de laïcité. Face à certaines situations sensibles, vous vous demandez comment bien agir et éviter d'en arriver à une solution extrême. D'ailleurs, êtes-vous à jour sur la communication des informations sur la laïcité ? Pour le personnel ? Les usagers ? Les patients ? Faites-vous vraiment respecter le principe de laïcité ? Et connaissez-vous les moyens dont vous disposez en cas de non-respect de ce principe ? Grâce à ce module interactif, vous aborderez différentes situations rencontrées au coeur de vos métiers et analyserez les solutions qu'il est possible d'apporter. Vous pourrez ensuite les appliquer dans le cadre de vos fonctions et partager ces connaissances avec vos équipes.

Objectifs

- Revoir le cadre légal et réglementaire du principe de laïcité, applicable dans un établissement de la fonction publique.
- Distinguer les droits et devoirs des agents de ceux des usagers et patients.
- Analyser des situations concrètes et y apporter les réponses adaptées.
- Communiquer efficacement sur la réglementation en vigueur.

Renseignements complémentaires

- Autoformation 100% distanciel sur la plateforme LCMS de l'ANFH
- L'ANFH gère l'ouverture des sessions de formation et la création des accès de vos agents sur <https://e-formations.anfh.fr/>
- Modalités d'inscriptions : le service formation de l'établissement adresse ses demandes d'inscriptions à l'ANFH

Programme

Module 1 : La laïcité ma responsabilité Vous aidez différents professionnels à appliquer concrètement le principe de laïcité : • Chapitre 1_Connaître la Loi et la faire respecter : Est-ce que je fais respecter le principe de laïcité dans mon service, dans mon établissement ? • Chapitre 2_Prévenir, dialoguer, sanctionner : Suis-je à jour dans les règles de vie sur mon lieu de travail, l'affichage de celles-ci ou dans mes contrats ? • Chapitre 3_Communiquer et mettre à disposition les informations : Quels sont les moyens dont je dispose en cas de non-respect du principe de laïcité ? **Module 2 : La laïcité dans la FPH** Vous complétez vos connaissances sur ce qu'est la laïcité au sein de la FPH. Dans un premier temps, 10 questions vous seront posées afin de tester vos connaissances. Puis, vous visionnerez une vidéo explicative sur les règles spécifiques de la laïcité au sein de la

FPH. Enfin, vous reprendrez le quiz de départ dans lequel vous pourrez choisir de valider la réponse précédemment donnée ou la modifier. Vous obtiendrez alors une visibilité sur les bonnes réponses ainsi que les explications qui s'y rapportent.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation au travers de cas concrets.
- Activités ludiques pour ancrer ou valider vos connaissances.
- Quiz d'évaluation.
- Fiches pratiques téléchargeables.

Public

Directeurs d'établissement, personnels encadrants, chefs de services.

Exercice

2025

Nature

AFR

Durée

NON CONNUE A CE JOUR